

(N° 5.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1867.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1868.

(Voir les Nos 106 et 121 de la Chambre des Représentants et le N° 3 du Sénat,
session 1867-1868.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, LAUREUX, le Comte de MÉRODE, MALOU, le
Baron VAN CALOEN, VERGAUWEN, FORTAMPS, BISCHOFFSHEIM et le Baron
GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1868 s'élève à la somme de
fr. 44,912,919-18, et présente, sur les crédits votés pour l'année 1867, une
augmentation de 284,000 francs.

Une moitié à peu près de cette différence résulte d'une augmentation de
crédit de 145,000 francs, sollicitée par M. le Ministre des Finances pour
faire face au paiement du minimum d'intérêt garanti par l'État, en faveur de
plusieurs entreprises de chemins de fer : cette somme se divise en

20,000	francs	au chemin de fer de la Flandre Occidentale,
10,000	—	—
5,000	—	—
10,000	—	—
100,000	—	—
		Liège-Luxembourg.

Somme égale, 145,000 francs.

D'autre part, une augmentation de crédit vous est demandée pour le service
des pensions des divers Départements de la Justice, de l'Intérieur et des Tra-
vaux publics ; la différence avec les allocations pour l'année 1867 est de
159,000 francs et s'explique par l'amélioration générale des traitements à
charge de l'État et des pensions qui en sont la conséquence. Les deux sommes
que nous venons de citer forment l'augmentation de 284,000 francs sur le
Budget de 1867.

Le Projet qui vous est soumis n'a donné lieu à aucune observation au sein
de votre Commission des Finances, et, à l'unanimité des membres présents, elle
a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.